

COMMUNIQUÉ

Site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca>
Courriel : services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
INFO PROF : Québec (418) 528-7763
Montréal, ailleurs au Québec 1 800 463-7763



POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Assistance aux professionnels

Québec (418) 643-8210
Montréal (514) 873-3480

Ailleurs au Québec, en Ontario
et au Nouveau-Brunswick 1 800 463-4776

Télécopieur

Québec (418) 646-9251
Montréal (514) 873-5951

Québec, le 28 juin 2004

À l'attention des directeurs généraux et des directeurs des finances des établissements hospitaliers autorisés à facturer des services hospitaliers rendus à des résidents des autres provinces et des territoires du Canada

- **Nouveaux tarifs journaliers des services hospitaliers internes**
- **Nouveau tarif journalier pour les nouveaux-nés**
- **Lithotripsie et imagerie par résonance magnétique**
- **Mise à jour du manuel de facturation des services externes**

Nouveaux tarifs journaliers des services hospitaliers internes

Vous avez reçu ou vous recevrez prochainement du ministère de la Santé et des Services sociaux le nouveau tarif journalier alloué à votre établissement pour la facturation des services internes rendus à des résidents des autres provinces ou des territoires du Canada. Nous vous rappelons que ce nouveau tarif est applicable aux services qui seront rendus à compter du 1^{er} juillet 2004.

La Régie de l'assurance maladie du Québec appliquera automatiquement le nouveau tarif alloué à votre établissement si vous avez facturé à l'ancien tarif.

Nouveau tarif journalier pour les nouveaux-nés

Nous vous informons que le Comité de coordination des ententes interprovinciales en assurance-santé (CCEIAS) a approuvé un nouveau tarif journalier pour les nouveaux-nés. Le tarif sera de 289 \$ à compter du 1^{er} juillet 2004.

La Régie appliquera automatiquement ce nouveau tarif à compter du 1^{er} juillet 2004 si vous avez facturé à l'ancien tarif.

Lithotripsie et imagerie par résonance magnétique

Le Comité de coordination des ententes interprovinciales en assurance-santé (CCEIAS) a également approuvé de nouveaux tarifs pour les services de lithotripsie et d'imagerie par résonance magnétique dispensés en services internes :

Code	Description	Tarif
201	Lithotripsie pour calculs rénaux, comprenant les services de radiologie et d'ultrasonographie	762 \$ par rein, par jour, en supplément du tarif autorisé des services internes
202	Lithotripsie pour calculs du cholédoque (excluant la lithotripsie pour lithiases vésiculaires) comprenant les services de radiologie et d'ultrasonographie	762 \$ par jour, en supplément du tarif autorisé des services internes
301	Imagerie par résonance magnétique, comprenant les services de radiologie	685 \$ maximum par jour, en supplément du tarif autorisé des services internes

Ces nouveaux tarifs sont applicables rétroactivement aux services rendus depuis le **1^{er} avril 2004**.

Si vous avez facturé de ces services à l'ancien tarif entre le 1^{er} avril 2004 et le 1^{er} juin 2004, vous pouvez soumettre une correction de votre facturation. La Régie applique automatiquement ce nouveau tarif depuis le 1^{er} juin 2004.

Mise à jour du manuel de facturation des services externes

Nous joignons la mise à jour (18 / juin 2004) du *Manuel de facturation des services externes*. Cette mise à jour est conforme au [communiqué 007 du 8 avril 2004](#).

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

p. j. Mise à jour du Manuel de facturation des services externes